

**« IB DEVELOPPEMENT »**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**CAPITAL : 375 000 Euros**  
**SIEGE SOCIAL : Route de Millas - D612 - Km 17-18**  
**Lieudit Serrat d'en Padern - 66300 CAMELAS**

**RCS PERPIGNAN 534 732 433**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**  
**DU 25 AVRIL 2025**



Le 25 avril 2025 à 15 heures, les associés de la société " IB DEVELOPPEMENT ", société par actions simplifiée au capital de 375 000 Euros, divisé en 375 000 actions, se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien BATLLE, en sa qualité de président de la société.

Le représentant de la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes, assiste à l'assemblée générale.

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 375 000 actions formant le capital et ayant le droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation remise à chaque associé,
- la copie de la lettre de convocation adressée ou remise au commissaire aux comptes, qui en a accusé réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2024,
- le rapport du président avec ses annexes, et ceux du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle ensuite que la présente assemblée a été convoquée par lettre remise en mains propres et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, et déclare que les documents et renseignements nécessaires à l'information des associés, ont été tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que le rapport du commissaire sur les comptes annuels et la liste des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.



A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- .....
- Démission de commissaire aux comptes titulaire. Nomination de son remplaçant.
  - Pouvoirs pour les formalités

Puis il donne lecture de son rapport de gestion et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Les résultats du groupe sont examinés commentés, société par société.

Plus personne ne demandant la parole, le président, met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

**QUATRIEME RESOLUTION : REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE  
DEMISSIONNAIRE**

L'assemblée générale prend acte de la démission, à effet de ce jour, du Commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG SA ayant siège social à PERPIGNAN (66000) – 1098, avenue Eole – Tecnosud II – Immeuble le Pyrénéen,

Et nomme en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2028, savoir :

- La société AT & ASSOCIES ayant siège social à PERPIGNAN (66100) – 39, boulevard John Fitzgerald Kennedy – RCS PERPIGNAN 334 643 145.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIR POUR LES FORMALITES**

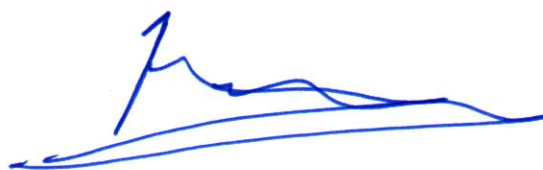
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, aux fins d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux décisions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président après lecture.

**Monsieur Julien BATLLE**



**Monsieur Pierre BATLLE**

